



Fédération Nationale des Artisans Ambulanciers

Adresser la correspondance
Au Président
Mr Jean-Claude MAKSYMIUK

COMMUNIQUE

Villepinte le 10 Janvier 2021

A vous qui soutenez la F N A A et qui souhaitez être informé.

Il est de notre devoir de vous relater la conférence téléphonique que nous avons eu le 04 janvier 2021 avec le Cabinet de Monsieur GRISET Alain, Ministre délégué en charge des Petites et Moyennes Entreprises.

Le Secrétaire général et moi-même pendant plus d'une heure nous avons exposé les problèmes que l'on rencontre à l'encontre de notre profession, tant sur le plan financier provoqué par la COVID, la F N A A a demandé une intervention auprès de l'URSSAF pour que nous soyons dispensé des charges patronales et que pour l'aide par la CNAMTS puisse être de nouveau à l'ordre du jour la situation des protections pour les ambulanciers, qu'une fois pour toutes l'ambulancier soit considéré comme professionnel de Santé, que lors d'un transport sanitaire l'ambulancier soit avisé de l'état du patient, de nouveau nous avons sollicité l'aide du Ministre de l'Artisanat, des Transports pour qu'enfin nous ayons le droit à la circulation dans les couloirs de bus ,ou en est-on de la vaccination des ambulanciers nous avons posé une question sur la continuité du financement par la CNAMTS et l'Etat en cette période de covid.

Un débat sur ces points précis s'est engagé après avoir disséqué tous les points précités, le ministre nous a certifié que des rencontres entre chaque ministère seront engagées et des réponses nous seront données rapidement.

La deuxième partie de notre conférence téléphonique était basé sur la signature de l'Avenant 10.

Nous avons posé la question de savoir où en est le syndicalisme ou en est l'Artisanat peut-on compter sur le ministère pour nous aider, nous guider, et nous soutenir.

Aujourd'hui de grands groupes sont en train de tuer la profession, elles ont reçus l'aide du caméléon qui ne connaît pas la profession et qui est aux services de ces groupes ?

Comment se fait-il qu'ils aient le droit à des décorations de véhicules différentes des obligations de l'agrément, notre Avocate est chargée de mettre un arrêt à cette décision arbitraire.

FNAA- 15 rue Guynemer – 93420 VILLEPINTE

Téléphone : 06.70.27.03.63 – E-mail : mjc@wanadoo.fr – Site Internet : www.fnaa-ambu.fr

Nous avons posé la question sur l'organigramme de la CNAMTS le Président de la FNMS n'y figure pas, alors pourquoi il répond à toutes les questions posées.

Dans un entretien avec la profession il nous dit être le nombril de la profession, qu'il accepte bien volontiers les ambulanciers qui veulent le suivre NOUS LA FNAA ont connaît jusqu'ou il peut aller, c'est pour cette raison qu'on le nomme le CAMELEON.

Le jour ou lors d'une Université ou participait le collectif il nous a laissé seul, nous avons répondu à certaines interrogations lui il n'était plus là.

Un point important a été soulevé comment se fait-il que l'on évoque l'Ambulance A 2 en pleine période de covid ?

Comment se fait-il que l'on aborde le transport partagé avec 15 % de transports réalisés, il prévoit que dans un avenir proche il faudra en réaliser 30 % certes à travers cette proposition il y a une mesure d'économie pour la CNAMTS mais nous n'habitons pas tous à Marseille et nous n'avons pas de relations particulières avec une ou plusieurs cliniques et pour finir sur ce dossier notre Avocate va être saisi car au contraire de ce qui figurait et que le prescripteur écrivait de sa main, aujourd'hui c'est tout autre, en effet si le prescripteur oublie ou comme vous le savez le prescripteur dans son cursus de formation la prescription médicale de transport n'y figure pas et suit les mention obligatoire n'y figure pas l'ambulancier sera sanctionné ?

En province les distances entre chaque localité sont élevées, comment respecter les règles du transports partagés.

Enfin nous avons évoqués l'urgence, le Docteur François BRAUN Président des SAMU de France n'a pas été entendu alors que lui aurait dû être écouté et entendu et non le Président de la FNMS qui ne connaît pas les méandres de l'Urgence Pré hospitalière.

Au contraire on supprime des secteurs, on va droit vers le désert de l'ambulancier dans de grandes zones du territoire.

Ce Président de la FNMS qui interdit à un ambulancier à Marseille d'intégrer le service d'aide médicale et qui avec la manipulation dont il fait preuve demande le soutien de l'ARS, qui ne réponds pas à cet ambulancier et le prive de répondre à l'urgence pour l'année 2021.

Dans un autre domaine nous allons aviser non pas la DGOS mais le Ministre de la Santé ainsi que notre Avocate sur le fait que certains peuvent avoir un marquage différent de l'obligation de l'agrément POURQUOI ? alors que d'autres non pas ce même droit ?

Après toutes ces explications données, après avoir proposé au Ministre de lui transmettre un dossier, après avoir avisé le Cabinet du Premier Ministre de nos actions et après avoir avisé la CNAMTS de cette gabegie, nous souhaitons que notre profession soit prise en considération dans son entier et non parcellément nous effectuons tous un métier qui est notre passion ce n'est pas pour qu'il soit enterré par certains qui croient détenir la vérité et qui nous condamne à brève échéance.

Je me permets quelques réflexions sur les deux formations syndicales qui ont signés l'Avenant 10, pour la CNSA les propos sont mesurés quant au Président de la FNMS, il déborde d'arrogance envers ceux qui exercent cette profession

Je m'adresse à lui pour lui dire les égos et la désinvolture ne vous portera pas chance.

On n'a pas le droit de manipuler la profession et les ambulanciers comme vous le faites ces ambulanciers qui ont investis leurs biens propres pour pouvoir exercer et VOUS sans scrupule vous les tuez quelle honte et vous avez le culot de dire que vous espérez devenir le maître des ambulanciers sur le territoire.

Que tous nous nous réveillons prenons conscience du danger

La négociation n'a pas été dirigée vers la profession NON elle l'a été avec une option vers la politique dont vous aspirez tant.

Le syndicalisme ce n'est pas cela

Pour le Comité Directeur

Le Président

Maitre Artisan